



Communauté de communes du Midi-Corrézien
A l'attention de Monsieur Simonet,
Président
Rue Emile Monbrial
19 120 BEAULIEU/DORDOGNE

Tulle, le mercredi 13 mai 2026

Objet : Avis Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Midi Corrézien

Monsieur le Président,

Faisant suite à la réception de votre mail de demande d'avis, reçu le 27 février dernier, concernant l'Arrêt du projet de PLUi du Midi Corrézien, nous vous informons que nous avons pu formuler nos remarques tout au long de la procédure lors des réunions de travail ouvertes aux personnes publiques associées. Nous avons aussi été amenés à donner notre avis, parfois négatif, dans le cadre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) dans laquelle nous siégeons. Quelques unes de nos remarques n'ont pas été prises en compte mais l'essentiel des conseils apportés tout au long de la procédure ont cependant été pris en considération. Seul le règlement concernant les toitures reste pour nous un point délicat.

Le CAUE émet un **avis favorable, sous réserve de modification** du règlement concernant les toitures pour les bassins architecturaux indicés **a et b** à corriger en se basant sur celui du bassin **c** pour les zones Ua, Ub et 1AU.

*Le **matériau**, la couleur et la forme de la toiture des constructions neuves devront s'harmoniser avec le bâti traditionnel ancien.*

Le bac acier n'est pas un matériau vernaculaire dans votre territoire aux paysages préservés et d'une grande qualité. Il pourrait être autorisé ponctuellement sur certaines annexes, au cas par cas.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

François-Xavier BARBIEUX,

Directeur, Architecte Conseiller